

Compte rendu

Objet : **Réunion parents service enfance jeunesse et vie scolaire**

Date : 14/09/2023

Destinataires : Parents et enfants évoluant dans l'établissement scolaire Bellevue à Tencin

Lieu : Salle de motricité école maternelle Bellevue Tencin

Organisé par : Monsieur Lescure conseiller à l'enfance et aux affaires scolaires, Mr Rouchon Jérémy Directeur enfance jeunesse et vie scolaire.

Point Abordé

- Accueil Périscolaire et Cantine
- Encadrement
- Inscription
- Tarification
- Paiement
- PAI
- Local Jeunes
- Informations sur la commune ...

Accueil Périscolaire et cantine

- Accueil Périscolaire et Cantine

Pour rappel, le périscolaire est ouvert les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

Les matins de 7h30 à 8h05 Aucun enfant ne sera accepté après 8h05.

Les temps méridiens de 11h30 à 13h20

Les soirs de 16h30 à 18h30

L'accueil du périscolaire se fait tous les matins, dans la salle de restauration de l'école Bellevue pour tous les enfants (3-11 ans)

***Demande des parents** : Une pancarte avec le lieu d'accueil (si changement) devra être mis devant l'école pour prévenir les familles en plus des informations existantes sur le site internet de la Mairie, sur le règlement intérieur et sur les envois mails, ainsi que sur Educartable via le directeur et la directrice du groupe scolaire.*

L'accueil du périscolaire du soir se fait à la Maison des associations. L'endroit y est plus adapté pour les enfants et avec un nouveau protocole plus sécurisé.

Tous les soirs, des animations sont mises en place et proposé aux enfants depuis la deuxième semaine de la rentrée sur le Thème ICARE.

Toutes les informations seront à retrouver sur le site internet de la Mairie :

<https://www.tencin.fr/index.php/au-quotidien/vie-scolaire/cantine-et-periscolaire>

Une table des devoirs est mise en place pour permettre aux enfants de faire leurs exercices s'ils le souhaitent.

Il est demandé aux parents qui le peuvent de mettre un change (pantalon culotte) à leurs enfants. En effet nous ne possédons aucun changeant pour eux s'il devait survenir un accident.

Pendant le temps méridien, 1 animation est proposée aux enfants par les animateurs (sans obligation de participation).

Pour le temps cantine dans les locaux de la cantine scolaire de l'école :

- Les enfants de PS, MS et GS de maternelle mangent au 1^{er} service de 11h30 à 12h20 environ
- Les enfants de CP-CE1-CE2 de la primaire mangent au 2^{em} service de 11h30 à 13h20 environ

- Les enfants de CE2-CM1-CM2 de la primaire mangent à l'espace Culturel de 11h50 à 13h00 environ

Notre prestataire pour les repas est Guillaud Traiteur.

Les repas proposés comprennent 4 composants et sont issus le plus souvent de l'agriculture local et biologique. Dans l'année 3 FOODTRUCK seront proposés avec des animations pour les 2 lieux de restauration. Soient 6 animations dans l'année.

Encadrement

Le service enfance jeunesse et vie scolaire est composé de 15 agents.

5 ATSEM

8 Animateurs périscolaire

1 Référente cantine et périscolaire

1 Directeur enfance jeunesse et vie scolaire

12 agents sont titulaires d'un diplôme du champ de l'animation socio-culturel (BAFA, CAP petit enfance, BPJEPS...) soit 80% de l'équipe.

Plus de 90 % de l'équipe a obtenu le diplôme du SST (sauveteur secouriste au travail).

Inscription

Afin d'inscrire vos enfants, vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le portail famille mise en place par la commune. Les inscriptions et désinscriptions de vos enfants au service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire se font uniquement par ce biais.

Voici comment y accéder :

Portail Parents <https://www.logicielcantine.fr/tencin/>

- Accès rapide
 - Onglet
 - Au quotidien
 - Vie scolaire
 - Animation enfance jeunesse

Les délais pour ajouter ou désinscrire vos enfants au service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire :

Le mardi jusqu'à 9h00 pour le jeudi

- Le mercredi jusqu'à 9h00 pour le vendredi
- Le jeudi jusqu'à 9h00 pour le lundi
- Le vendredi jusqu'à 9h00 pour le mardi

Hors délai, la tarification sera doublée.

Aucune inscription HORS délais. Sans inscription, la tarification sera doublée

Il n'y aura aucun remboursement si un professeur est absent.

En cas de Grève du service, le service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire s'occupe de désinscrire automatiquement les familles sur le portail famille.
Aucun remboursement pour les familles sans certificat médical lors d'une absence d'un enfant dans les 5 jours.

Tarification

Vous trouverez sur le site internet toutes les informations relatives à la tarification :
<https://www.tencin.fr/index.php/au-quotidien/vie-scolaire/cantine-et-periscolaire>

- Au quotidien
 - Vie scolaire
 - Cantine et Péri-scolaire

Il est rappelé que des 18h30, le quart d'heure de dépassement est de 16€ par tranche de 15min.

***Demande des parents :** Pourquoi passer à 1h30 de péri-scolaire le soir 16h30 – 18h au lieu de 16h30 17h30 l'année dernière ?*

Nous avons une problématique de recrutement sur les heures de 17h30 à 18h. Nous avons donc fait le choix de garder du personnel sur cette tranche horaire.

Grace à notre partenaire la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), nous avons des subventions supplémentaires pour ce temps que nous rajoutons pour le péri-scolaire. Une aide qui permet de réduire le cout pour les familles.

Enfin, les élus ont fait le choix de ne pas répercuter l'augmentation des fluides aux familles sur les temps péri-scolaires et extra-scolaires

Paielement

Le service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire viens de mettre en place le paiement par prélèvement automatique (SEPA).

Il est toujours possible de payer par chèque a la trésorerie du Touvet à l'adresse suivante : 15 Av. Montfillon, 38660 Le Touvet.

Enfin le paiement par carte bancaire est toujours possible via le portail famille.

PAI

Il est rappelé que les Projet d'Accueil Individualisé sont à remettre à tous les service et lieu fréquenté par vos enfants.

Comment le mettre en place mettre à l'inscription ce qu'il faut :

Voir votre Médecin traitant et transmettre le protocole souhaité au médecin scolaire.

À partir de ces informations collectées, ce dernier propose un PAI qui est soumis à toutes les parties concernées par son application :

- Directeur/Directrice d'école
- Directeur des services scolaire, péri-scolaire, et extrascolaire
- Parents

Le médecin scolaire a pour mission d'expliquer les prescriptions et les gestes nécessaires à réaliser en cas d'urgence. Le document précise le rôle de chacun et tous sont tenus de le signer.

Il faut obligatoirement 1 exemplaire par lieu d'accueil MDA école cantine Espace Culturel

Il est obligatoire pour les PAI alimentaire de marquer son nom sur les plats

Une **TROUSSE** est obligatoire au nom de l'enfant (pas de sac plastique).

Une réunion est organisée en début d'année avec tous les agents de la commune en contact avec vos enfants.

Une fiche suivie des PAIs est mise en place est suivi par l'ensemble des agents. Péremption bonne trousse etc...

***Demande des parents :** Ajouter ces informations sur le site internet de la Mairie pour plus de visibilité.*

Local Jeunes

Le local jeunes est ouvert tous les mercredis de 13h ou 13h30 à 17h30 ou 18h en fonction des horaires d'été ou d'hiver.

Ainsi que chaque 1^{ière} semaine des petites vacances hors Noël + certains vendredis soirs et 2 semaines de juillet et dernière semaine d'août.

Il s'adresse au + de 10 ans résidant ou non sur la commune de Tencin.

Ce n'est pas un centre de loisirs, mais un local jeune. Les jeunes peuvent donc s'ils le souhaitent rester ou partir à tout moment. Ils ont le libre choix de rester ou partir.

Toutes les informations concernant le local jeunes sont mises à jour sur le site internet de la Mairie, mais aussi sur Facebook et Instagram.

- Site de la Mairie : <https://www.tencin.fr/index.php/au-quotidien/animation-enfance-jeunesse-0-17-ans/ado-11-17-ans>
- Facebook : <https://m.facebook.com/p/Local-jeunes-de-Tencin-100077336852357/>
- Instagram : <https://www.instagram.com/localjeunesdetencin/?hl=fr>

Informations Diverses

Le vendredi 13 Octobre 2023 à 18h dans les locaux de la **Médiathèque** de Tencin. **Conférence sur le E-sport et les jeux vidéo.** Leurs dangers, leurs bienfaits, des conseils, des retours d'expérience...

Avec la participation de CouCou, manager de E-sport 7 fois champion d'Europe de Jeux vidéo.

Une expérience à partager en famille.

La grande **foire de la noix** aura lieu **le 15 octobre 2023** toute la journée. Le local Jeune y participera.